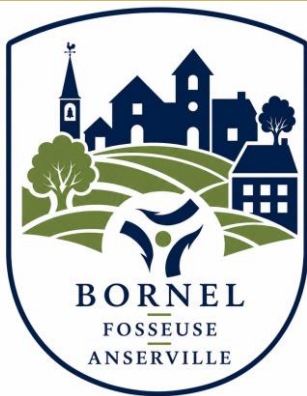




MARCHÉ DE NOËL DE BORNEL

Samedi 12 décembre 2026

Marché couvert – Place de l'Église – 60540 BORNEL



La commune de Bornel vous invite à participer à son Marché de Noël !

Vous êtes commerçant, artisan, créateur ou particulier ?

Nous vous invitons à venir présenter et vendre vos produits dans une ambiance festive et chaleureuse.

Installation : **exclusivement en extérieur**

Tarif : 7,50 € le mètre linéaire

BULLETIN D'INSCRIPTION

1. VOS COORDONNÉES

Nom / Prénom :

Nom de l'entreprise / de l'association :

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

Nature de votre activité / produits proposés :

.....

.....

.....

.....

2. VOTRE EMPLACEMENT

Besoins souhaités

Nombre de tables souhaitées : table(s)

Nombre de chaises souhaitées : chaise(s)

Installation

Possédez-vous un barnum ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, dimensions :

Possédez-vous un véhicule avec auvent ou ouverture latérale ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, dimensions :

Électricité

Avez-vous besoin d'un branchement électrique ?

☐ Oui ☐ Non

Puissance nécessaire :

Matériel électrique utilisé :

Merci d'indiquer précisément vos besoins électriques afin de permettre l'organisation des branchements.

3. RÈGLEMENT

Emplacement

Nombre de mètres linéaires : m

Tarif : 7,50 € / mètre linéaire

MONTANT DU RÈGLEMENT : €

Mode de règlement :

☐ Carte bancaire

☐ Espèces

Caution

Un chèque de caution de 100 € est obligatoire. Chèque à établir à l'ordre de : « Régie générale recettes Bornel ».

Le chèque de caution sera conservé conformément au règlement du Marché de Noël.

4. DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE

Votre inscription ne pourra être prise en compte que si le dossier est **dûment complété** et accompagné des documents demandés.

Pour les commerçants et artisans :

☐ Extrait Kbis ou RCS

Pour les particuliers :

☐ Pièce d'identité

Pour tous les exposants :

- ☐ Bulletin d'inscription dûment complété et signé
- ☐ Règlement du Marché de Noël signé
- ☐ Règlement de l'emplacement par CB ou espèces
- ☐ Chèque de caution de **100 €** à l'ordre de « **Régie générale recettes Bornel** »

5. ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT

Je soussigné(e),

Nom / Prénom :

certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent bulletin d'inscription.

Je reconnais avoir pris connaissance du **règlement du Marché de Noël de Bornel** et m'engage à le respecter.

Je demande l'attribution d'un emplacement pour le **samedi 12 décembre 2026**, exclusivement en extérieur, au **Marché couvert – Place de l'Église à Bornel**.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

RETOUR DES INSCRIPTIONS

Bulletin à retourner dûment complété avant le **14 novembre 2026**

MAIRIE DE BORNEL - Rue de l'Église - 60540 BORNEL

03 44 08 50 13

myriam.cabuk@mairie-bornel.fr

 **Attention : les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles.**
Tout dossier incomplet pourra ne pas être retenu.

Nous vous attendons nombreux pour partager ensemble la magie de Noël à Bornel !



Règlement du Marché de Noël de BORNEL

Article 1 – Organisateur

La **Ville de BORNEL** organise le **Marché de Noël le samedi 12 décembre 2026**, exclusivement en extérieur, au **Marché couvert – Place de l'Église à Bornel**.

Article 2 – Conditions d'admission

Le Marché de Noël est ouvert, en contrepartie d'un droit de place, aux **artisans, commerçants, artistes indépendants, associations et producteurs** souhaitant exposer et/ou vendre leurs œuvres, articles ou produits régionaux.

L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature en fonction de la nature des produits proposés et de la capacité d'accueil du marché.

Une **caution de 100 €** est demandée afin de garantir l'engagement de l'exposant et son emplacement.

La caution devra être réglée par chèque à l'ordre de : «**Régie Générale Recettes de Bornel**».

Article 3 – Inscriptions

Les dossiers complets sont à retourner à : **Mairie de Bornel – Marché de Noël 2026**
Rue de l'Église 60540 BORNEL.

Le dossier doit comprendre :

- le bulletin d'inscription dûment complété ;
- le présent règlement signé ;
- le règlement du droit de place par **CB ou espèces** ;
- un chèque de caution de **100 €** à l'ordre de « Régie Générale Recettes de Bornel » ;
- les justificatifs demandés selon le statut de l'exposant.
-

Le chèque de caution sera restitué **le jour du marché, le 12 décembre 2026**, sous réserve de la présence effective de l'exposant et du respect du règlement.

Tout désistement signalé **avant le 14 novembre 2026** sera intégralement remboursé.

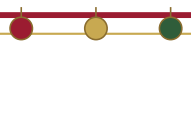
Pour tout désistement signalé **après le 14 novembre 2026**, la caution de 100 € sera conservée par l'organisateur.

Article 4 – Emplacement et matériel

L'attribution des emplacements sera effectuée par l'équipe organisatrice.

Tout souhait particulier concernant l'emplacement ou l'installation devra être précisé lors de l'inscription. Il sera étudié par l'organisateur, **sans garantie d'acceptation**.

Dans la limite du matériel disponible, l'organisateur pourra mettre à disposition des exposants : tables, chaises, électricité, grilles.



La mise à disposition du matériel sera effectuée **selon les demandes formulées lors de l'inscription et dans la limite du stock disponible.**

Les rallonges électriques sont à la charge de l'exposant.

Chaque exposant est invité à prévoir une **décoration sur le thème de Noël** afin de contribuer à l'ambiance festive et à l'embellissement du marché.

Chaque exposant devra veiller à la propreté de son emplacement pendant toute la manifestation.

Il devra notamment :

- maintenir son stand et ses abords propres ;
 - éliminer ses propres déchets ;
 - laisser son emplacement propre et débarrassé à la fin de la manifestation.
-

Article 5 – Stands de boissons et stands alimentaires

Les exposants proposant à la vente ou à la dégustation des **boissons alcoolisées** devront être en possession des autorisations nécessaires.

Toute demande d'autorisation devra être formulée auprès de la mairie **avant le 15 novembre 2026.**

La vente d'alcool aux **personnes mineures est strictement interdite.**

Les exposants proposant des produits alimentaires restent responsables du respect des réglementations sanitaires et des obligations applicables à leur activité.

Article 6 – Horaires d'ouverture

Le Marché de Noël sera ouvert au public le : **Samedi 12 décembre 2026 de 10h00 à 18h00.**

Les exposants s'engagent à être présents pendant **l'intégralité des horaires d'ouverture au public.**

Les exposants seront accueillis à partir de **8h00** pour procéder à leur installation.

⚠ L'installation devra impérativement être terminée avant 10h00.

Aucun rangement ni départ ne sera autorisé avant **18h00**, heure de fermeture du marché.

Article 7 – Mesures sanitaires

Dans le cadre d'une éventuelle crise sanitaire, les exposants devront se conformer aux restrictions nationales, préfectorales ou municipales applicables à l'organisation de la manifestation et respecter les mesures sanitaires en vigueur communiquées par l'organisateur.

En cas d'impossibilité d'organiser la manifestation en raison de décisions préfectorales et/ou

gouvernementales, les **droits d'inscription seront intégralement restitués aux exposants**.

Article 8 – Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité relative aux **pertes, dommages ou vols** qui pourraient être occasionnés pendant la manifestation.

Chaque exposant est responsable de son stand et de ses marchandises.

Il devra veiller à ne pas laisser d'objets de valeur ou d'argent sans surveillance dans son emplacement.

L'exposant est également responsable des dommages éventuels causés aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'au matériel mis à sa disposition.

À ce titre, il devra souscrire les assurances nécessaires dans le cadre de son activité, notamment une **assurance responsabilité civile professionnelle ou individuelle adaptée à son activité**.

Article 9 – Animation et communication

L'organisateur se charge de proposer différentes **animations** durant le Marché de Noël et assure la promotion de la manifestation.

L'affiche et les supports de communication pourront être transmis aux exposants afin qu'ils puissent contribuer à la diffusion de l'événement.



ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT

Je soussigné(e) :

Nom / Prénom :

Représentant légal du stand / de l'entreprise / de l'association :

.....

certifie avoir pris connaissance du présent **règlement du Marché de Noël de Bornel 2026** et déclare y souscrire sans réserve.

Je certifie également que les renseignements indiqués dans le bulletin d'inscription sont exacts.

Je m'engage à respecter l'ensemble des dispositions du présent règlement ainsi que les consignes qui pourront être données par l'équipe organisatrice le jour de la manifestation.

Fait à :

Le : / / 2026

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »